

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien



SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions: 1^{re} page, 5 fr. la ligne; 2^e page, 3 fr. la ligne
Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef: EMILE LACROIX

Abonnements: Tunisie et Constantine: un an 10 fr.; France et Etranger, 12 fr.

La roulette en Tunisie

Il n'y a pas à se le dissimuler. Du haut en bas de l'échelle administrative, c'est une course échevelée aux hauts salaires qui se comprend à la rigueur puisqu'au lieu de réprimer sévèrement la spéculation on la laisse libre, complètement libre de nous voler dans les grandes largeurs. Pour un de Matteis qui écope sévèrement combien d'autres qui en font autant et même davantage ne sont point inquiétés et peuvent nous dévaliser sous l'œil indifférent des autorités?

Mais pour satisfaire ce désir immodéré des gros émoluments, il faut de l'argent, beaucoup d'argent et où le prendre sinon dans la poche des contribuables qui n'ont pas tous la possibilité de se rattrapper sur leur prochain, par le relèvement d'impôts ou des taxes diverses ou encore des tarifs de chemins de fer. Mais tout cela ne constitue qu'un expédient et doit forcément avoir une limite, alors où puiser l'argent nécessaire?

Nous avons le moyen de faire rentrer beaucoup d'argent, énormément d'argent, des millions et des millions dans le pays en installant la roulette et le 30 et 40 au Casino Municipal de Tunis, pourquoi ne le ferions nous pas?

Pourquoi laisserions nous ce monopole fructueux à Monte-Carlo? Est-ce pour favoriser la bande de boches qui a mis la main sur la principauté de Monaco et sur les actions de la Société des Bains de mer — lisez: Casino de Monte-Carlo?

Alors, n'ayons pas de fausse honte et puisque nous avons aujourd'hui les coudées franches, allons-y carrément, gaïement et de bon cœur, c'est une vingtaine, peut-être trente ou 40 millions qui tomberont chaque année dans notre escarcelle.

Ne dit-on pas que les seuls croupiers du Casino Municipal de Nice ont réalisé du 1.8^{bre} au 28 février dernier soit cinq mois d'exercice la forte somme de un million quatre cent mille francs d'étrennes!!!

Nous ne pouvons mieux faire pour faire entendre raison à nos dirigeants que de reproduire un article de notre éminent confrère Hardy-Polday, qui mène depuis une vingtaine d'années dans son journal *«Rabais»* de Nice une campagne aussi énergique que serrée pour enlever à Monaco le monopole scandaleux dont il a fait un si triste et mauvais usage — contre nous — pendant la guerre.

Ils ne sont plus les jours d'hypocrisie, où, avec des airs pudibonds et sous prétexte que le Jeu était immoral, on refusait de s'en occuper au Parlement.

Il a fallu vingt ans de bataille pour faire prévaloir cette idée si simple: « Vous imposez la Propriété, le Travail, même le Vice.

Et le Jeu seul reste indemne. Pourquoi cette anomalie? »

C'est en 1907 seulement que, devant un coup de tête Clemenceau qui s'intitulait lui-même le Premier des Flics, allait d'un trait de plume ruiner toutes les Villes d'Eaux en supprimant la tolérance des Jeux dans les Casinos, on s'avisait qu'il serait bon par une Loi, non seulement de se garer contre des caprices ministériels, mais de mettre enfin un peu d'harmonie entre le Code et les Mœurs existantes.

Là où les raisonnements platoniques du bon sens risquaient de s'éterniser sans aboutir, l'intérêt, ce grand moteur des hommes et des foules, fit accepter d'emblée à la Chambre par un Groupe dit des Hydrominéaux cette formule qui allait servir de base d'évolution.

Le Jeu n'est pas immoral, antisocial au sens absolu où le sont par exemple le faux, le vol, l'adultère, il est simplement anti-économique.

Ce sont les termes mêmes de l'Exposé des Motifs du Projet de Loi. Et tirant de ces prémices une déduction logique, le rapporteur continuait:

Dès lors si dans certaines conditions de temps et de lieux, la tolérance des jeux répond à de sérieux intérêts économiques et favorise la propriété nationale elle-même, il y aurait hypocrisie ou duperie de la part du législateur à fermer les yeux à l'évidence et à ne pas faire flechir un principe abstrait devant le bien général.

Le cause était gagnée. On fit une Loi où, échappant aux lubies souvent exigeantes de telle ou telle autorité administrative, les exploitants du jeu jouiraient non plus d'une tolérance mais d'un Droit, moyennant certaines conditions dont la principale était une redevance au profit de l'Etat.

Seulement..... Comme en France on ne fait jamais les choses qu'à demi, faute d'avoir écouté le promoteur de l'idée qui, ayant étudié à fond le sujet, avait dit: « Voilà ce que vous pouvez prendre et les tenanciers resteront plus payés encore que des Ministres Plénipotentiaires, nos Honorables n'établirent qu'un pourcentage relativement timoré et que la constatation fit bientôt reconnaître insuffisant. D'autre part on n'avait tranché la question que pour les Casinos des stations thermales, mais dans les Villes on laissait la Cagnotte des Cercles exonérée de cette dîme.

Exception tout au moins bizarre.

Comme si le Jeu n'était pas partout le même! Et s'il n'aurait pas dû y avoir immédiatement *Egalité dans la redevance!*

C'était donc une loi bâtarde que à la tribune même dès 1907 le gouvernement a dû déclarer « Loi partielle et provisoire ».

En 1914 on allait la réviser quand éclata la guerre.

Tout est resté en suspens.

Mais puisqu'on va reprendre la question, c'est le moment d'apporter à la discussion prochaine des arguments et des preuves.

Le terrain déblayé des anciens préjugés, c'est le point de vue « économique » qui sera seulement à envisager pour étudier quels sont parmi les jeux ceux qui, donnant le plus fort rendement, fourniront aux caisses de l'Etat la somme la plus forte pour son droit de pourcentage.

Or, ceci est constant — une longue expérience l'a prouvé — d'entre les jeux qui se pratiquent à notre époque, celui qui donne les plus gros bénéfices, parce qu'il est le plus en faveur dans la classe des gens riches, c'est la roulette.

Pourquoi s'est-on obstiné à l'interdire en France?

La réponse est sur toutes les lèvres.

C'est parce que Monaco depuis nombre d'années et plus particulièrement lors de la loi de 1907, à tout mis en œuvre pour qu'on lui en laissât le monopole.

Pour ce monopole dont il connaît l'importance, que de sacrifices n'a-t-il pas consentis jusqu'à inscrire dans son budget des sommes considérables à l'usage de ce que M. Camille Blanc appela lui-même un jour dans un discret mais éloquent euphémisme: « Les concours nécessaires »,

Et jusqu'où s'étendent-ils ces concours nécessaires, surtout depuis le jour où les deux tiers des actions de la S. B. M. sont passés en Allemagne.

Mais restons en France et uniquement dans ce qui est l'intérêt de nos finances nationales.

Aussi bien n'ai-je l'intention en ce moment de prendre cette maison de jeu que comme exemple typique pour établir des chiffres précis.

Sauf pendant la guerre où Monte Carlo a encaissé tout de même 96 millions, la moyenne de ses recettes pendant les trente dernières années était, d'une façon constante à chaque exercice, de 35 à 40 millions, quelquefois 45.

C'est calculé mathématiquement selon l'argent qui est mis en roulement sur le tapis.

Voilà la base.

Que MM. nos députés supportent maintenant eux-mêmes ce que ça produirait si la roulette était admise dans nos établissements français.

Et avec le pourcentage de la loi nouvelle qui au dessus de 5 millions ira jusqu'à 45 %, ne trouvez-vous pas — en des temps où la France ploie sous un faix écrasant — que cet argent serait mieux dans les caisses de l'Etat que dans la poche de l'Etranger.

Oui, l'Etranger. Car nous a-t-on assez seriné — surtout depuis le traité Pichon — que Monaco évadé de notre Protectorat était une Nation indépendante. Monte-Carlo d'ailleurs qui

soutient et subventionne cette thèse est indemne de toute contribution à l'égard de la France. Qu'il continue à exploiter sa Roulette, mais que nos maisons françaises aient aussi le droit de le faire.

Les actionnaires boches y gagneront peut-être un peu moins, mais nos finances nationales y gagneront davantage.

Et cela vaut que au Parlement on y réfléchisse (1).

HARDY-POLDAY.

(1) Du 1 avril 1919 au 31 Janvier 1920 les recettes ont été de 30 millions, 932 mille, 995 francs.

Comme Février et Mars sont en général les deux mois les plus productifs — étant donné que Janvier a donné 8.889.374 fr. — il y a tout lieu d'escompter (sauf anicroche) que les deux mois de fin de saison produiront au minimum de 15 à 17 millions.

Ce qui fera au total pour la première année d'après-guerre un encaissement de 46 à 47 millions.

BULLETIN

Déclaration des Stocks

Puisque nous ne savons pas mater, sans jeu de mots, la spéculation, nous ferions peut être bien de nous inspirer de ce qui se fait au Maroc où le général Liautey cherche et trouve parfois les solutions utiles: celle, notamment, de la déclaration des stocks qui doit être faite régulièrement tous les 15 du mois sous peine de poursuites correctionnelles est à retenir; elle vise tous les stocks surtout les denrées énumérées dans l'ordre du Général Commandant en Chef en date du 8 février 1919.

Les Agents de l'Administration chargés de recevoir ces déclarations n'ont à faire aucune démarche, ni aucune réclamation auprès des intéressés pour les obtenir.

Dans certaines villes, il est délivré des imprimés spéciaux où les denrées et produits sont énumérés suivant la nomenclature donnée dans l'ordre du 8 février 1919: le but de cette mesure est d'éviter aux commerçants des omissions dans les renseignements à fournir et de faciliter le travail de centralisation.

Ces imprimés doivent être retirés en temps opportun « par les intéressés ». Ces points étant bien précisés, les commerçants qui négligeraient de faire leurs déclarations de stocks n'auraient à s'en prendre qu'à eux-mêmes des poursuites qui pourraient être engagées à leur égard.

Le défaut de déclaration entraînant des sanctions graves, afin de donner toutes garanties aux commerçants, un « reçu » leur est désormais « obligatoirement » délivré au moment du dépôt de leur déclaration de stocks.

La Sureté continue à perquisitionner chez bon nombre de commerçants dit le Petit Marocain.

« Des recherches effectuées dans une maison importante de Casablanca auraient permis de recueillir des papiers intéressants. »

Ces papiers ont été saisis et mis à la disposition du juge d'instruction et le bruit courrait que des arrestations allaient être opérées. »

Et ici?

NOS ÉCHOS

En route pour le Sénat

Notre excellent ami François Gallini, vice-président du Conseil général de la Corse maire de Sousse et délégué à la Conférence Consultative s'est embarqué mercredi sur l'Eugène Pereire se rendant à Paris puis à Ajaccio où il présidera la session du Conseil général.

L'élection sénatoriale en remplacement de M. Gavini élu député, devant avoir lieu très prochainement notre ami se laissera porter au Luxembourg comme dans un fauteuil et le changement sera peu apparent, tout au moins nominale puisque il suffira de changer le V de Gavini par deux I, ce qui fera Gallini.

Toute la Tunisie forme des vœux très sincères pour le succès de l'éminent et si sympathique représentant de Sousse.

Les prochaines élections

C'est le 28 Mars qu'auront lieu les élections pour le renouvellement des Chambres de commerce, d'agriculture et mixtes, celles de la Conférence consultative étant fixées au 2 mai.

Une réunion publique des électeurs consulaires aura lieu aujourd'hui 26 mars à 17 heures 30 au Ciné-Palace, avenue Jules-Ferry.

L'homme aux 100.000 marks se représente tout naturellement aux suffrages de ses électeurs. M. Chat le libre-penseur convaincu qui marie sa fille avec toutes les pompes de l'église et ne voulait briguer aucun mandat s'est laissé faire violence à sa modestie bien connue et va entrer dans l'arène pour recueillir la succession de Jacques Gaillard...

...En attendant de recueillir autre chose de plus positif. Les électeurs se prêteront-ils à la combinaison? c'est bien possible.

Le Transsaharien - L'Echo de Bizerte et la Petite Tunisie.

Nous avons donné notre opinion sur la création du Transsaharien qui coûterait d'après M. l'ingénieur en chef Souleyre, 800 millions et non 800 mille francs comme « l'Echo de Bizerte » nous le fait dire et 1.600 millions d'après nous et non 1.600 mille francs toujours d'après le même confrère.

C'est M. l'ingénieur Souleyre lui-même qui parle de deux trains par mois aussi nous trouvons que le jeu n'en vaut pas la chandelle et au surplus que le moment est assez mal choisi pour parler de cette construction alors que nos finances sont dans l'état où elles se trouvent. D'autre part, si nous avons annoncé que la ligne de Mateur-Nebeur est revenue deux fois plus que les estimations nous l'avons fait à bon escient et il suffit de s'en rapporter aux chiffres prévus pour la construction et à ceux effectués pour s'en convaincre et ceci, pour desservir des intérêts privés qui ont favorisé la plus grande escroquerie commise en Tunisie par la spéculation sur les actions de la Société qui savait à n'en pas douter que son minéral était de qualité non marchande par suite de sa composition chimique. Le fléau de Mougeot et de Donegani pèsera lourdement sur les destinées de la Tunisie — et sur nos finances aussi.

Ces deux hommes ont disparu de la circulation tunisienne mais leur souvenir restera longtemps gravé dans l'esprit de leurs victimes innombrables. Le premier dit-on a été atteint d'une attaque de paralysie au cerveau et le second d'une doneganite rentrée qui le met pour toujours dans l'impossibilité de nuire davantage.

Les pâtes alimentaires...

Le communiqué relatif aux pâtes alimentaires venant au lendemain de notre écho pourrait faire croire que l'honorable directeur général des finances ignorant les trafics tenait à nous faire savoir que cette question ne l'avait pas laissé indifférent. Nous préférons croire qu'il connaissait ces trafics qui s'opéraient à la faveur des permis d'exportation et qu'il entendait les faire cesser.

Il y a une chose certaine: c'est qu'aujourd'hui

d'hui on trouve facilement à s'approvisionner en pâtes à 1.10 le kilo ce qui était difficile avant la communiqué, on n'en trouvait que de soi-disant fines, à 2.20. Il serait utile de faire savoir où commence la finesse et où elle finit et si l'adjonction de quelques sous de safran suffit pour vendre le double du prix de la taxe.

... Et les dancings

Nous constatons avec plaisir que toute la presse fait chorus avec nous pour demander la fermeture de tous ces dancings mal famés qu'une police vigilante ne saurait tolérer dans une ville qui a quelque souci de sa réputation.

Nous n'avons pas la prétention de demander que la population se couche comme les poules mais nous prétendons qu'il est inadmissible et indécent de laisser ouverts de tels établissements de débauche au cœur de la ville alors qu'ils devraient être relégués dans les quartiers ad'hoc où ils ne seraient pas déplacés.

Au tribunal criminel

Le tribunal criminel vient de juger et condamner quelques indigènes coupables d'une série de manœuvres en vue de s'emparer d'un bien habous.

Nous n'hésitions pas à déclarer que si la justice avait toujours fait son devoir certains hommes qui jouissent d'une certaine considération seraient depuis longtemps au bagne ou à Lambèse ou un de leur bande a passé plusieurs années mais en ce temps-là il n'avait pas assez pris de précautions.

Dans la presse

On nous fait part de la prochaine apparition de deux nouveaux journaux — *La Démocratie Tunisienne* et *Le Canard* à qui nous souhaitons bonne chance et prospérité.

Pour notre caisse de secours

Nous avons reçu, pour notre caisse de secours d'un ami de Sfax un billet de cent francs qui a été le bienvenu.

Merci à M. A. Ch. de sa générosité.

Les palmes académiques

Nous relevons avec plaisir dans la dernière promotion violette M. E. Natâf, l'aimable sous directeur de la Société générale à qui nous adressons nos sincères félicitations.

Dans la légion d'honneur

Nous avons appris avec le plus grand plaisir que M. Bourgeon Philibert, conseiller à la cour de cassation, venait de recevoir la rosette d'officier de la Légion d'honneur.

M. Ph. Bourgeon a occupé pendant six ans, avec une grande distinction le poste de procureur de la République à Tunis, où il a laissé le souvenir d'un magistrat de haute valeur.

Nous lui adressons nos respectueuses félicitations.

A la Trésorerie Générale

M. Duvilleur Lucien, sous-directeur à l'Administration centrale des Finances, est nommé trésorier général à Tunis en remplacement de M. Decostier.

Naturalisation

Par décret présidentiel M. Ghez, secrétaire en chef de la Municipalité de Sousse vient de recevoir ses lettres de naturalisation. Nous lui adressons félicitations.

Dans les lettres

Une association de gens de lettres vient de se constituer sous le titre de « Société des Ecrivains de l'Afrique du Nord ». Elle a pour but l'étude et la défense des intérêts moraux et économiques de ses membres, la propagation de la langue française et de la littérature nord-africaine. Elle se propose également de faire instituer par chaque colonie au bénéfice des écrivains habitant la colonie, un prix littéraire annuel. En résumé, son but est d'encourager les lettres et les arts dans l'Afrique du Nord.

La société est administrée par un comité d'action siégeant à Tunis, avec des délégués généraux à Alger, à Tunis, à Constantine, à Oran, à Rabat et à Paris. Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat Général de la Société, 43, Rue El-Morkad, à Tunis.

Contre l'alcoolisme

La ligue antialcoolique que préside M. le Dr Cuénot demande aux pouvoirs publics la suppression radicale de la *boukha* au point de vue économique et social.

La Ligue nationale n'a d'autre but que l'intérêt supérieur du pays, elle compte que son appel sera entendu.

Un évènement à Sousse

C'est avec un sentiment d'incrédulité que Sousse apprit un beau jour que M. S. Ghez propriétaire des *Galerias Parisiennes* de cette ville, allait céder sa maison dont la fondation remonte à 25 ans. Personne ne voulait le croire. Il fallut pourtant bien se rendre à l'évidence quand les portes restèrent closes et que de grandes affiches apposées sur les glaces extérieures annoncèrent la fermeture pour cause de cession de commerce et d'inventaire.

La maison tombait heureusement en des mains qui ne la laisseront pas périr, et s'efforceraient même de faire encore mieux si possible que son créateur.

Nous ne pouvons que souhaiter bonne chance et gros succès à notre jeune ami Licari, que des liens anciens d'amitié nous rattachent à sa famille.

Hyménée

Nous avons appris avec plaisir le mariage célébré à Paris de notre ami Jules Curtelin, fils aîné, de notre vieil ami, vice-président délégué de la Municipalité de Tunis avec Mlle Duhault nièce du Colonel, ancien contrôleur civil en Tunisie et de Mme de Faucambergue.

Station Thermale de Korbous

Les hôtels et les établissements de bains sont ouverts et un services d'automobile à vingt deux places assure les communications entre Tunis-Korbous les mardis, jeudi et dimanche. Départ à 8 h. 30 du matin

Ce service sera ensuite rendu quotidien. il est assuré par la « Tunisienne Automobile » à laquelle on devra s'adresser pour tous renseignements.

Le restaurant cachir est également ouvert

Le scandale des hâbles de la Marine Nationale

Notre excellent confrère le *Cri de Bizerte* a reçu ces temps derniers d'un ancien commissaire de marine M. A. Berthelin, des précisions sur le scandale de la Marine que nous connaissons imparfaitement.

Hélas ! ce scandale, qui n'est pas le seul, a eu une répercussion énorme sur notre alimentation puisqu'il a fait hausser — et quelle hausse ! — le prix de l'huile à des hauteurs inconnues jusqu'ici, de véritables cours de famine.

Mais il est probable que comme toujours les responsables de ce gaspillage échapperont aux sanctions méritées, dans notre république des camarades n'en est-il pas toujours ainsi ?

A quand l'interdiction de la fabrication et de la vente de la boukha.

Alors que l'absinthe et l'anisette sont prohibées on ne s'explique pas pourquoi la boukha ne subit pas le même sort.

Ce qu'il faut lire :

LA BAIONNETTE
J'AI VU
LA VIE AÉRIENNE

Administration du Bit-el-Mal

VENTE D'UNE PROPRIÉTÉ

Il est donné avis au public que le terrain dit « Kébd Amira » et « Henschir Hassine Ben Chaïba » sis au

cheikhat d'El Maleh (caïdat de Souk-el-Arba) d'une contenance approximative de 71 H. dont une partie labourable sera vendu par voie d'enchères publiques.

La date de l'adjudication qui aura lieu aux bureaux de Bit-el-Mal, à Tunis, 55, rue de l'Eglise sera incessamment fixée.

S'y adresser pour tous renseignements et consultation du cahier des charges.

Chicorée du Nord

A LA BELLE ROUENNAISE

Agents dépositaires

BOULLIER & PARA

12, Rue Es-Sadikia — TUNIS

JAMAIS rien ne vaudra l'Eau et la Poudre de riz MAUD MAUD EUVÉ, 287, rue Paradis, 287, Marseille

Pulsoconn du D^r Macaura pour les affections rhumatismales, à l'état neuf, à vendre, 75 francs S'adresser au bureau du journal

A céder après fortune faite GRAND HOTEL de premier ordre dans une grande ville de Tunisie Belle clientèle — facilités de paiement Pour renseignements, s'ad. au journal.

Service Automobile Korbous

En raison de l'augmentation des prix de l'essence, le montant du voyage aller ou retour est porté à 8 fr. 50 à dater du 6 Mars. Majoration de 0.65 pour les places retenues à l'avance.

POUR VOS TRACTEURS
POUR VOS AUTOS

N'employez que l'huile VICTORINE reconnue la meilleure, ayant fait ses preuves depuis 15 ans. COMPTOIR GÉNÉRAL DES PRODUITS LUBRIFIANTS — TUNIS.

MAISONS RECOMMANDÉES

Entreprise Générale de Travaux Electriques A. MINAUD & Fils, ancien' Auconturier à Minaud - 7, Rue Léon-Roches - Tunis. Réparations - Magnéto - Toutes Machines Electriques - Rébobinage - Enroulement.

Droguerie de la Poste, S. Allal, 15, Rue d'Italie en face la Poste, Tunis. Produits photographiques, produits chimiques etc.

Dentiers coloniaux : Borg frères — 11 rue des Glaciers Tunis — Maison de confiance vendant au détail au prix du gros. Produits de 1er choix.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires, boulangerie, G. B. Franco, X. FARRUGIA Succ^r, 13, Rue Sidi Bou Mendil, Tunis

Postaux, Dattes, Huiles et Confitures J. Zeitoun, 2, rue d'Italie, expédition pour tous pays.

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France, Tunis. Brami Freres et Cie, pp^{tes}

MANSSOUR BEN GEMAA — Ship Chandler — Fournitures Générales pour la Marine — Sfax (Tunisie). — Maison Fondée en 1900.

Grand Hôtel de France, Sfax, 1^{er} ordre, Viazi, propriétaire ; eau conduite dans toutes les chambres, cuisine soignée, service irréprochable.

Pianos et Musique, 5, rue Es-Sadikia, Tunis J. & A. BEMBARON. Vente, échange et location de Pianos.

Pharmacie Scemama, (diplômé de la faculté de médecine de Montpellier, 53, rue des Maltais, Tunis — Maison Française.

Maison de santé pour les yeux dirigée par M. le Dr Guénod, 1^{re} clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun, Tunis.

Chocolat Modigliani, pur cacao et sucre, Expédition à l'intérieur, 19, rue Es-Sadikia, Tunis.

Entreprise Générale de Plomberie, Zinguerie et Electricité, David Cohen, 57 bis, rue des Maltais, Tunis.

Grand Hôtel, Lavit, propriétaire, 1^{er} ordre, SOUSSE.

Manufacture de Chaussures de Luxe, M. SEBAG, 7, rue de Constantine - Tunis.

Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Spécialité de bijoux arabes - Maison LADISLAS, 4, Avenue de France, 4 — TUNIS.

Artificier — PAONESSA — Avenue Jules Ferry — TUNIS.

PETITES ANNONCES

0.75 la ligne minimum : 2 lignes

A CÉDER : Un appareil ACOUSTIGON, système perfectionné, en très bon état, ayant très peu servi à sacrifier au prix d'avant guerre, s'adr. au journal.

A VENDRE : une jambe articulée neuve coté droit prix excessivement réduit s'ad. au journal.

A VENDRE : une centaine de kilos FEMINA, LES HOMMES DU JOUR et autres journaux illustrés d'avant et pendant la guerre; s'ad. au journal.

Le Gérant : E. LUMBRISO

mp. spéciale de la « Petite Tunisie Sociale » sous la direction de l'Imprimerie Franco-Italienne L. SORACI 17, Rue d'Athènes - TUNIS - Tél. 41.34

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS
Dépôt de Machines Agricoles
41, Rue Al-Djazira

VÊTEMENTS

J. BELL

5, Rue d'Italie, TUNIS



PHARMACIE BLOCH

4, avenue de France, et rue Al-Djazira
LÉON BLOCH FILS
Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger

Spécialités françaises et étrangères; Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expéditions immédiates. Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.
Téléphone 553

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme — Capital 78 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE, SFAX et BIZERTE
PRÊTS hypothécaires en participant avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banques. Escompte, Recouvrements. Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o. Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

L'Huile qui graisse le plus Vacuum Mobiloil

Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie
5, Rue Saint-Charles — TUNIS
Téleg. Import-Tunis Téléphone : 0,74

Société Générale

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
Siège Social à Paris : 54 et 56 rue de Provence
Agences en Tunisie : TUNIS, SOUSSE - SFAX

Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts; Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — BILLETS et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger

RESTAURANT DU JAPON

C. FIORINI & C. FALORNI, PROPRIÉTAIRES
7, Rue Amilcar, 7 — TUNIS
Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Chaux Hydraulique et Ciment

Paul POTIN
DÉPOT : rue de Turquie (Port)
BUREAU : 22, rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197. Potinville n° 2 (réseau d'Hamam-Lif)

Banque Franco-Tunisienne

de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13 rue d'Alger Tunis.

C^{IE} DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots - poste Français
AGENCE DE TUNIS
Service régulier entre Marseille - Tunis et Tunis - Marseille
Pour frêt et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, 8, rue d'Alger.
L'Agent principal : CASIMIR PÉDELUPÉ.

C^{ie} Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

Grande DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix - Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet Licari

Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

St^e F^{se} DES CHAUX ET CIMENT DU BOU-KORNINE
A. BELLINO & Cie (Hamam-Lif)
Chaux éminemment hydraulique admise par les Administrations

S'adresser les commandes et correspondances à Hamam-Lif
DÉPOT : 77, avenue de Carthage — TUNIS

TRACTEURS

MAC CORMICK
Machines de Récolte OSBORNE
disponibles à Tunis
MAISON R. WALLUT & C^{IE}
(R. WALLUT ET G. HOFMANN, associés) — Tunis

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions entièrement versés
Agences de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Soussse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires etc. etc.
DÉPÔTS A VUE : 2 o/o — DÉPÔTS A ÉCHEANCE FIXE :
de 6 mois à 11 mois 1/2 3 o/o
de 2 an à moins de 2 ans 3 1/2 o/o
de 2 ans et jusqu'à 4 ans 4 o/o
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

Banque de Tunisie

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX
Emission de chèques et lettres de crédits — Change de monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque.

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
B. BISMUTH

Importateur direct de la Société Générale des TUILERIES de MARSEILLE & Cie
CHAUX & CIMENTS « VALETTE-VIALARD » de CRUS Admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire
FERS, ACIERS MARCHANDS TOLES NOIRES & GALVANISÉES
Fil de fer à fourrage 13-14-15
BUREAUX : 8, Rue Es-Sadikia
ENTREPOT : Rue de Portugal prolongé — TUNIS — (Tél. 1.08)